

Attestation du droit à l'image

La prestation est entièrement gratuite, sans contrepartie financière entre le participant et le porteur de projet l'association « L'Olivier du Gier ». Une prestation entièrement gratuite considérée comme du bénévolat ou comme une collaboration doit au vu de la combinaison des textes de droit, être à la fois :

- Courte
- Ponctuelle
- Exercée librement
- En dehors du temps professionnel ou familial de l'intéressé.
- « Sans aucune contrepartie », tout en admettant « l'offre d'un exemplaire au format 10X20 cm d'un tirage choisi par le participant ».
- Sans la moindre notion d'engagement exclusif dans le choix du modèle
- Les clichés restent la propriété de l'association « L'Olivier du Gier »

Participant	Photographe	Association L'Olivier du Gier
Nom	Nom	Représentée par Frederic Beicker, Président
Prénom	Prénom	
Date de naissance	Adresse	Adresse : 4 rue de plaisance
Domicile	Mail	42800 RIVE DE GIER
	Téléphone	Tel 07.82.12.54.03
Mail	Site Internet	
Téléphone		

Modes de diffusion :

Le participant (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise expressément l'association « L'Olivier du Gier » à faire usage des photographies réalisées lors de la prise de vue en studio le.....pour tous les usages ci-dessous. En cas de désaccord pour l'une des utilisations, le participant raye la mention concernée. Il est informé de ce qu'en ne refusant aucune des utilisations, sa photographie pourra être utilisée sur tous les supports indiqués ci-dessous.

○ Presse ○ Livre ○ Exposition	○ Publications électroniques (Site internet et réseaux sociaux)	○ Projection publique ○ Affiche
---	--	--

Durée de l'autorisation :

La présente autorisation est accordée pour une durée de 10 ans à compter de sa signature.

Engagement de l'association et du photographe

Tous deux s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste ou xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

Conditions de l'accord

Le participant marque expressément son accord sur les conditions suivantes en cochant la ou les cases appropriées.

Il est conscient que cet accord l'engage contractuellement conformément au Code civil.

Autorisation sans contrepartie	Autorisation contre tirages papier des photographies
Le participant confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail du photographe et à l'association l'Olivier du Gier. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.	Le participant confirme que son autorisation est donnée moyennant l'engagement du photographe de lui transmettre 1 photographie sur tirage papier pour son seul usage personnel. Il s'engage à ne pas la reproduire, n'étant pas lui-même l'auteur de l'image qui lui est offerte. Il pourra par contre recevoir d'autres photographies en échange d'une contrepartie financière établie par le photographe suivant le format et support de la photographie.

Autorisation soumise au Droit français- Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation sera soumis aux Tribunaux français.

Fait àle.....et établi en 3 exemplaires originaux.

Le participant,

Le photographe,

L'association L'Olivier du Gier